



Les Services de l'Etat - Cité administrative - DDT - Service Eau, Environnement, Risques -
Pôle Environnement, Milieux Naturels - 24024 PERIGUEUX CEDEX
Tél : 05 53 45 56 35 – Fax : 05 53 45 56 50
mail : nathalie.cossu@dordogne.gouv.fr
jean-pierre.lachaudru@dordogne.gouv.fr
eric.fedriquo@dordogne.gouv.fr

DEMANDE D'AUTORISATION ADMINISTRATIVE DE DESTRUCTION A TIR DU SANGLIER

Je soussigné M. _____
demeurant à _____
☎ fixe : _____ ☎ portable : _____
✉ e-mail : _____

agissant en qualité de (cocher la case correspondante) :

- Exploitant agricole (propriétaire ou fermier) ➤ destruction uniquement sur son exploitation**
- Président société de chasse et possesseur du droit de destruction ➤ destruction uniquement sur son territoire de chasse**

NOTEZ ICI LE NUMERO DE VOTRE PLAN DE CHASSE :..... (code fédéral)

demande à détruire par tir le sanglier

LIEUX DE DESTRUCTION COMMUNE ET LIEU-DIT (compléter obligatoirement)	TYPE DE CULTURE TOUCHE ou A PROTEGER (compléter obligatoirement)

Observations particulières :

Seul le détenteur du droit de destruction peut effectuer cette demande.

Si ce détenteur n'effectue pas personnellement la destruction par tir, l'autorisation qui lui sera accordée pourra être déléguée par lui, par écrit à un ou plusieurs tiers (titulaire du permis de chasser) pour agir à sa place. Le délégataire doit être porteur de cette délégation écrite signée du détenteur du droit de destruction pendant l'acte de destruction ou être inscrit sur un carnet de battue (cf. article 3 de l'AP)

Formulaire à retourner à la DDT (adresse ci-dessus)

Fait à _____, le ____/____/20____

Signature du demandeur